

Séance du 13 mars 2025

PROCÈS-VERBAL

L'An **deux mille vingt-quatre**, le treize mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de BAILLEUL s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Antony GAUTIER, Maire**, sur la convocation qui lui a été faite le sept mars deux mille vingt-cinq et qui a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

À l'ordre du jour de cette séance :

A) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur VANDENABEELE est désigné secrétaire de séance.

B) APPEL NOMINAL

PRÉSENTS (20) : GAUTIER Antony, LEGROIS Christophe, GALLI Brigitte, LEFEVRE Gaëlle, LEFEBVRE Nicolas, CHARPENTIER Mathilde, FURLAN Emmanuel, COUTURE Valérie, DELANGUE Géry, VERWAERDE Damien, WINCKEL Sabrina, VANDENBERGHE Marjorie, SOWA Benjamin, THIBAUT Céline, VANDENABEELE Florent, BAUCHART Nathalie, WHEATLEY Linda, SAULNIER Clotilde, DEHONDT Vanessa, VITSE Joël.

Procurations (10)

DEVILLEZ Arnaud	donne procuration à LEGROIS Christophe
DEVienne Gilles	donne procuration à LEFEVRE Gaëlle
SPATOLA Sophie	donne procuration à DEHONDT Vanessa
GRANDGENEVRE Pierre	donne procuration à CHARPENTIER Mathilde
LEGRAND Michèle	donne procuration à VANDENBERGHE Marjorie
BECUWE Denis	donne procuration à FURLAN Emmanuel
DUREY Laurence	donne procuration à GALLI Brigitte
BEAUFROME Aurélien	donne procuration à SOWA Benjamin
DENEUCHE Marc	donne procuration à BAUCHART Nathalie
DUcOURANT Emilie	donne procuration à VITSE Joël

Absents (3)

DEPLANQUE Maxime, MALESYS Sébastien, VERFAILLIE Bérangère.

Effectif du Conseil municipal	:	33
Présents en séance	:	20
Procurations	:	10
Absents	:	<u>3</u>
		33

M. le Maire : Mesdames et messieurs, je vous souhaite la bienvenue ici à l'Hôtel de ville pour cette nouvelle séance du Conseil municipal. Bienvenue aussi à celles et ceux qui nous suivent en direct depuis la chaîne Youtube de la Ville. Je propose de débiter cette séance en procédant à l'appel nominal et je passe la parole sauf s'il y a une opposition à notre benjamin de séance Florent Vandenabeele.

Florent VANDENABEELE : J'en ai fini avec l'appel nominal, M. le Maire.

C) COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le Maire : Merci, M. VANDENABEELE. Le quorum est donc atteint, notre assemblée peut valablement délibérer. Je vous propose de prendre l'ordre du jour de notre séance, et, sur le premier point, de reporter l'adoption du procès-verbal de notre séance du 16 décembre dernier à la prochaine séance du 1er avril, car le procès-verbal n'est pas encore finalisé. Vous en aurez connaissance suffisamment tôt par rapport à notre prochaine séance, afin de pouvoir le lire et, évidemment, d'apporter d'éventuelles remarques si vous le souhaitez. Je vous propose donc de débiter avec quelques sujets d'actualité, avec un retour sur plusieurs événements qui se sont tenus depuis fin décembre.

J'aimerais d'abord évoquer l'inauguration de notre cinéma municipal Le Flandria, le 21 décembre dernier, après d'importants travaux d'accessibilité. Le chantier a permis d'améliorer l'expérience globale des usagers, et surtout d'offrir un accès facilité et adapté à tous les publics, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Notre cinéma a rouvert le 11 décembre, et depuis, nous constatons une très belle fréquentation, dont nous pouvons nous réjouir. Évidemment, nous pouvons encourager toutes les Bailleuloises et tous les Bailleulois à continuer de profiter pleinement de cet équipement culturel, particulièrement important à nos yeux.

J'aimerais également revenir sur les fêtes de fin d'année, la Winter Feeste, qui a une nouvelle fois, su pleinement conquérir les habitants de Bailleul ainsi que les visiteurs du territoire. Nous avons comptabilisé un record de fréquentation pour la piste de roller disco et les spectacles de rue : spectacles vivants, magie, marionnettes, etc. Tout ce qui a été proposé a vraiment fait le plein. Donc, bravo pour cette organisation qui a rassemblé près de 10 000 personnes sur la Grand-Place, et merci, évidemment, aux agents et aux associations qui se sont mobilisés pour permettre la réussite de ce bel événement.

J'ajoute, sur le sujet des fêtes de fin d'année, que le jeu du ticket d'or, vous vous en souvenez, c'est une nouveauté que nous avons mise en place cette année, a également conquis les plus jeunes. J'adresse un grand bravo à Zoé, neuf ans, qui, après deux heures de recherche sous la pluie a trouvé le précieux sésame. Elle a donc eu l'honneur, accompagnée de son frère, de déclencher le spectacle pyrotechnique son et lumière, qui était initialement prévu, vous le savez, le 1er janvier, mais que nous avons reporté au 4 janvier en raison d'un avis de tempête. Comme chaque année, ce spectacle a réuni plus de 1 000 personnes au cœur des jardins de l'EPSM des Flandres. C'était un très beau moment populaire. Encore un grand bravo aux agents de la Ville qui, vous le savez, préparent et assurent ce spectacle devenu très attendu par les Bailleuloises et les Bailleulois.

Je voudrais faire aussi un retour rapide sur les cérémonies de vœux que nous avons organisées au cœur des hameaux, puis auprès des forces économiques et à Bailleul.

Ce fut l'occasion de partager un moment convivial, de faire un point sur l'année écoulée, c'est-à-dire 2024, et de nous projeter sur l'année 2025. Nous avons également profité de ce moment pour dévoiler la nouvelle identité et le nouveau site Internet de la Ville.

Je l'ai dit à la salle des fêtes, lors de la cérémonie des vœux, cette nouvelle identité est très clairement inspirée des armoiries historiques de la Ville. Elle met à l'honneur les couleurs traditionnelles de notre blason, le bleu et le rouge, ainsi que les cloches des armoiries, qui sont des symboles incontournables de notre patrimoine. On les retrouve très régulièrement dans notre ville, et elles sont également mises en exergue. C'est donc une identité que nous pouvons qualifier d'épurée, mais également d'engagée, à la fois douce et forte, bienveillante et affirmée. J'ajoute que ce projet a été mené intégralement par les services municipaux, en particulier par le service communication de la Ville. Il n'a donc engendré aucune dépense supplémentaire pour la collectivité.

En parallèle de cette nouvelle identité visuelle, nous avons mis en ligne un nouveau site Internet, plus performant, adapté à tous les écrans, qui répond évidemment aux exigences actuelles en matière d'accessibilité, ainsi qu'aux normes réglementaires et techniques les plus récentes. Dans la vie d'une collectivité, l'évolution d'une identité visuelle, basée sur son histoire et source de modernité, est toujours un moment important. C'était la base de ce projet, au sujet duquel je souhaite remercier, au nom de tous les élus, notre directrice de la communication, Alexandra ASSELIN, et toute son équipe, qui y ont contribué avec beaucoup de qualité. Merci, Alexandra, et merci à tous vos collègues.

Je poursuis en saluant un événement sportif incontournable à Bailleul : Les 10 km du Ravensberg. La 45e édition a connu un nouveau record de participation, puisque le dimanche 2 février dernier, plus de 2 500 coureuses et coureurs ont pris le départ. Bravo à tous les participants, et un grand merci aux organisateurs et bénévoles, sans qui il serait impossible d'organiser une telle course, avec un rayonnement national.

J'aimerais également revenir quelques instants sur la deuxième édition du forum des seniors, qui s'est tenue le mardi 4 février dernier à la salle des fêtes. Nous avons lancé pour la première fois cet événement en 2024, et cette année, cet événement, toujours 100 % gratuit, proposé par le CCAS de la Ville de Bailleul, a su une nouvelle fois séduire nos seniors. En effet, ils ont été nombreux à venir profiter des animations, des conférences et des ateliers proposés autour de la thématique « loisirs et bien-être ». Vous pouvez voir ici une photo, et bien évidemment, nous maintiendrons cet événement dédié aux seniors, qui, comme nous le constatons depuis maintenant deux ans, plaît beaucoup aux participants.

Je vais maintenant poursuivre en disant quelques mots sur la vie associative, car nous avons lancé en février dernier ce que nous avons appelé « la bourse aux bénévoles ». C'est un nouveau dispositif qui vise à mettre en relation les habitants qui souhaitent s'investir dans le milieu associatif et les associations locales qui, elles, sont en quête de renfort, de bénévoles supplémentaires avec près de 180 associations actives à Bailleul.

Nous savons que nous bénéficions d'un tissu associatif très riche et varié. Nous pouvons compter sur l'investissement sans faille de nombreux bénévoles. Nous avons souhaité lancer cette initiative pour continuer à les soutenir et à les accompagner dans leur quotidien.

C'est la raison pour laquelle depuis 2020, nous avons fait de l'accompagnement des associations une priorité de l'action municipale. Nous avons proposé des formations gratuites. Nous avons également aménagé la Maison de la vie associative et citoyenne dans les locaux de l'ancienne ferme de la Hulotte.

Cette année, nous poursuivons cette dynamique avec la mise en place de cette bourse aux bénévoles dont le fonctionnement est simple. D'abord, les personnes souhaitant s'investir remplissent un formulaire d'inscription, disponible à la Maison de la vie associative et citoyenne ou à l'Hôtel de Ville, ou encore en ligne sur le site de la Ville. Ensuite, l'équipe de la Maison de la vie associative et citoyenne centralise les demandes et les trie en fonction des disponibilités et des centres d'intérêt des personnes. Enfin, lorsqu'une association a besoin de renfort, elle contacte la Maison de la vie associative et citoyenne, qui lui fournit alors une liste de bénévoles susceptibles de s'engager auprès de l'association. C'est un petit coup de pouce que nous avons voulu apporter aux associations bailleuloises, aux Bailleuloises et aux Bailleulois qui souhaitent s'investir dans le milieu associatif. Nous espérons évidemment que cela contribuera à faciliter le fonctionnement quotidien de nos associations.

Par ailleurs, je voulais également évoquer le sujet de la démocratie participative à travers l'installation du nouveau Conseil citoyen, qui s'est tenue le 25 février dernier ici même, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville. Les 29 membres, que je ne peux citer ici mais dont vous retrouverez les noms dans le prochain Mélusine, et sur le site Internet de la ville, ont donc pris officiellement leur fonction. Ils sont accompagnés par une coordinatrice dédiée au sein des services municipaux. Les membres du Conseil citoyen ont, vous le savez, pour mission principale de participer à l'amélioration du cadre de vie et aussi de favoriser l'expression des habitants, d'être des relais par rapport aux éventuelles problématiques du quotidien, et de partager collectivement leur expertise d'usage à Bailleul. C'est important pour nous, et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de faire bénéficier les conseillers des moyens concrets pour pouvoir exercer leur mandat, à travers des formations sur le fonctionnement de la collectivité, un accès aux salles municipales, un budget d'investissement de plusieurs dizaines de milliers d'euros accordé chaque année, et un soutien technique des services de la Ville. Nous sommes ravis d'accueillir les membres du mandat 2025-2028, qui contribuent, avec enthousiasme, déjà nous l'avons vu, n'est-ce pas Benjamin, lors de la plénière d'installation, à la démocratie participative locale. Nous leur souhaitons évidemment un très beau mandat.

Bien sûr, je ne pouvais pas débiter cette séance sans revenir quelques instants sur l'édition 2025 de notre carnaval. Nous étions évidemment très nombreux à y participer, de la sortie de Gargantua le vendredi soir, et même du repas de Gargantua le jeudi midi, à la rentrée de Gargantua le mardi soir. C'est une nouvelle fois toute la ville de Bailleul qui a vibré au rythme du carnaval. Avec les cortèges du vendredi, du dimanche et du mardi, avec les chapelles, le concours de masques et d'intrigues, avec les fanfares, le carnaval des enfants, celui des hameaux, le repas de Gargantua, ce fut véritablement une formidable réussite, évidemment, encouragée par le superbe soleil dont nous avons pu bénéficier pendant ces cinq jours. Je voulais prendre ces quelques instants au sein de notre séance ce soir pour adresser nos remerciements à la Société philanthropique organisatrice de l'événement, et à l'ensemble de ses bénévoles pour cette remarquable organisation, et saluer et remercier l'engagement de toutes les associations qui se sont impliquées dans la réalisation des chars, qui sont, chaque année, toujours plus innovants et jolis les uns que les autres. Je tiens aussi à remercier les commerçants, les cafetiers, les agents de la Ville, et puis les services de sécurité et les services de l'État qui ont, vous le savez aussi, avec tous nos partenaires, été des éléments majeurs quant à la réussite de cette édition 2025. Je l'ai dit, c'est vraiment une édition mémorable qui nous a fait du bien à tous, dans un contexte national et international parfois un peu anxiogène. Je crois que cette respiration autour de notre carnaval nous a apporté de bons moments. Une nouvelle fois encore, merci et bravo. Je vous invite d'ores et déjà, mais je sais que vous l'avez déjà fait, à noter les dates pour l'édition 2026. Je vous les rappelle quand même : du 13 au 17 février.

Enfin, je voulais terminer mes communications en revenant sur l'inauguration, samedi dernier, des nouveaux locaux de l'épicerie sociale et solidaire. L'épicerie a effectivement déménagé rue du Collège, dans les locaux de l'ancien arsenal des pompiers, pour mieux accueillir et accompagner ses bénéficiaires. C'est donc aujourd'hui un nouveau chapitre qui s'est ouvert pour notre épicerie sociale et solidaire, toujours porté par la même dynamique d'entraide, car nous considérons que l'épicerie est un maillon très important de la solidarité à Bailleul. Juste quelques chiffres que j'ai présentés samedi matin, mais que je vous rappelle : en 2024, l'épicerie sociale et solidaire a distribué près de 14 tonnes de denrées, accompagné 136 foyers et enregistré plus de 5 200 passages en caisse. Je tiens à saluer également toutes les personnes qui ont contribué à faire de cette épicerie un lieu accueillant et solidaire, surtout, bien évidemment, les bénévoles qui s'investissent, sans compter, les équipes du CCAS qui ont porté ce projet depuis le début. Cela me permet de saluer Clotilde Saulnier, la conseillère municipale déléguée à la solidarité intergénérationnelle, en charge de l'épicerie sociale et solidaire, ainsi que Pierre Grandgenèvre, notre adjoint délégué aux solidarités et à la santé, qui ont œuvré pour la réussite de ce projet. Je tiens également à saluer et remercier les partenaires et les donateurs qui, par leur générosité, soutiennent la structure. Je rappelle aussi que tout don est évidemment le bienvenu. Comme je le disais samedi matin, souhaiter longue vie à l'épicerie sociale et solidaire est un vœu qui peut paraître ambivalent, car au fond, je pense que nous espérons toutes et tous qu'un jour, cette épicerie sociale et solidaire deviendra inutile, que personne n'aura plus besoin d'elle. Pourtant, aujourd'hui, elle existe, elle perdure parce qu'elle répond à une nécessité, à un besoin réel, à l'urgence de tendre la main à celles et ceux qui traversent des moments difficiles. J'ai envie de dire, en attendant le jour où elle fermera définitivement ses portes faute de nécessité : « Faisons-en sorte aujourd'hui, collectivement et individuellement, qu'elle continue d'être un lieu de soutien, de partage et d'espoir. » Voilà les quelques mots que je voulais vous dire sur l'épicerie sociale et solidaire, je suis évidemment très fier que nous ayons réussi à la localiser dans un lieu encore plus adapté pour en faire un véritable espace de vie.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les sujets d'actualité que je souhaitais partager avec vous en ouverture de cette séance. Je vous invite désormais à poursuivre notre ordre du jour avec plusieurs sujets importants ce soir, même si l'ordre du jour est un peu moins chargé que d'habitude. Je veux citer en particulier le rapport et le débat sur les orientations budgétaires qui présenteront les perspectives de l'année 2025. Nous évoquerons également le rapport 2024 sur l'égalité femmes-hommes au sein de notre administration municipale. Nous présenterons aussi la poursuite de la féminisation de l'espace public avec une nouvelle dénomination d'une voie à Outtersteene. J'y reviendrai dans quelques minutes. Ceci est en quelques mots le programme de la séance pour laquelle je vous informe que, conformément aux conclusions de la conférence d'organisation qui s'est tenue avant notre séance du Conseil municipal, les délibérations 3 et 4 feront l'objet d'un vote groupé sans débat en fin de séance.

D) DÉLIBÉRATIONS

25/001 - FINANCES – Débat d'Orientation Budgétaire – Budget principal et Budget annexe – Exercice 2025

M. le Maire : Mesdames et messieurs, chers collègues, je vous propose de passer à la première délibération, la délibération numéro un, qui porte sur le rapport sur les orientations budgétaires. Je passe la parole au premier adjoint, Christophe LEGROIS.

Christophe LEGROIS : Merci, M. le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. M. le Maire, tout à l'heure, vous avez parlé du temps de respiration au moment du carnaval. J'espère que tout le monde en a bien profité, parce qu'on se retrouve un petit peu, en termes budgétaires, un peu en apnée en ce moment, sous l'attente, effectivement, de différentes dotations dont nous devrions recevoir les éléments rapidement. Néanmoins, on aurait pu présenter, effectivement, un budget de respiration. Ce sera plutôt un budget de raison, un budget qui, encore une fois, va être travaillé à l'euro près. La loi de finances, vous le savez, on ne nous la rabâche quasiment plus, finalement, mais on nous l'a rabâchée pendant un certain temps. Les décideurs n'arrivent pas à se décider, c'est le cas de le dire, et en l'occurrence, cela impacte directement nos communes, et toutes les communes se retrouvent dans la même situation aujourd'hui. Cela veut dire que nous n'avons pas aujourd'hui connaissance de ce qu'on appelle nos dotations principales : la dotation globale de fonctionnement, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation. Tout cela représente près de 4 millions d'euros. C'est une somme importante en jeu, et pour l'instant, nous n'avons toujours pas connaissance des montants, mais on nous impose de réaliser un budget, et en plus, il doit être équilibré. Nous devons donc travailler avec les éléments que nous avons, en faisant du prévisionnel.

Les impacts directement liés à ce budget sont nombreux.

- Comme vous le savez, il y a également une augmentation qui va impacter directement la masse salariale, soit une augmentation de 3 %, qui sera lissée sur quatre ans. Pour la première année, cela représente un impact direct de 180 000 euros supplémentaires à payer, sans compensation de l'État. Si vous calculez sur les quatre ans, cela représente près de 700 000 euros, sans recettes pour l'instant, mais on se bat pour les avoir.
- Nous avons une hausse des cotisations de l'URSSAF, pas loin de 50 000 euros,
- une hausse des taux de cotisation de la CTG, des avancements de carrière, et tant mieux pour nos agents, mais cela a un coût pour la Commune, et là aussi, sans aucune compensation de l'État, on est à pas loin de 250 000 euros en plus.

Voilà, le décor est planté, mais restons optimistes, restons battants. Nous allons nous battre pour construire ce budget et pour le service public de qualité qu'attendent nos concitoyens. Encore une fois, ce sont des mesures qui sont imposées par l'État sans compensation financière.

- On a aussi un impact direct de nos augmentations énergétiques. De 2020 à 2025, cette année, c'est + 47 % d'augmentation.

Là aussi, c'est extrêmement important. On n'est pas comme les personnes individuelles où on peut bénéficier du tarif réglementé. Non, les communes ne bénéficient pas de ce tarif réglementé, c'est un tarif qui est négocié, notamment par Territoire d'énergie Flandre, mais pas à la hauteur des baisses que l'on peut constater pour les particuliers.

- Les coûts des prestataires extérieurs : vous savez qu'on passe des marchés avec différentes entreprises.

Là aussi, le coût est impactant, puisque les entreprises ont aussi des coûts qui augmentent. Ce sont des avenants qui viennent se greffer au marché et ce sont aussi des augmentations réelles qui arrivent.

- L'impact des assurances : les assurances, c'est un phénomène national.

Même si nous ne sommes pas directement impactés sur Bailleul, particulièrement par rapport à d'autres communes, c'est une augmentation que l'on subit de 50 000 euros, rien que pour les assurances, mais là, c'est une décision nationale. Naturellement, on est solidaires. Les assurances, c'est toujours solidaire.

- Perte du filet d'inflation : vous savez que nous avons eu cela il y a deux ans maintenant.

Nous avons eu un filet de l'inflation pour couvrir justement les dépenses et par rapport aux augmentations tarifaires, on ne les a plus. C'était un montant de 580 000 euros à l'époque. De mémoire, en 2024, vous savez que là, on serait sur un effet ciseau, parce que vous savez que l'effet ciseau, c'est la différence entre avoir plus de dépenses que de recettes. Je vous avais annoncé l'année dernière qu'on aurait un effet ciseau. Malgré tout, on a réussi à se dégager de cet effet ciseau par un travail de fourmi sur toutes les dépenses et nous avons réussi à ne pas aller sur cet effet ciseau. Cette année, on est à peu près dans la même situation. On va encore une fois essayer d'améliorer dans le cadre de nos dépenses pour pouvoir dégager, on pense pouvoir dégager un excédent de 30 000 euros. Vous allez me dire que ce n'est pas rien, que ce n'est pas grand-chose, mais en l'occurrence, c'est mieux que rien.

- Des subventions qui sont de plus en plus occupées, difficiles à obtenir : je pense par exemple à la DSIL.

La DSIL, vous avez cette subvention lorsque vous faites de la rénovation énergétique. On sait bien que c'est extrêmement important pour l'environnement et l'écologie, néanmoins, on passe d'un seuil de 50 % à 40 % maximum d'intervention de la DSIL.

Malgré tous ces efforts qu'on a pu consentir depuis cinq ans, et le sérieux de la gestion municipale, le contexte économique nous contraint fortement et ne nous permet pas de connaître une situation financière stable et sereine. Il s'agit donc, avec cette équation, de trouver l'équilibre budgétaire. C'est la loi qui nous l'impose, je vous l'ai dit tout à l'heure, mais on doit trouver l'équilibre budgétaire, pas comme le fait l'État, d'ailleurs. Malgré un haut niveau de service public, les attentes de nos concitoyens restent fortes. Tous les jours, nous avons des demandes et nous avons le devoir d'y répondre, mais nous devons aussi être lucides. Comme le dit souvent M. le Maire, nous ne pouvons pas tout faire.

- Un engagement fort pour ne pas augmenter la fiscalité : là aussi, nous interrogeons, mais encore une fois, c'est un engagement.

Nous sommes capables de maintenir les choses sans augmenter la fiscalité. C'est un choix clair que nous avons fait pour ne pas alourdir la pression fiscale. Nous respecterons encore ce choix sur le budget 2025, comme nous l'avons fait depuis 2020. Même si notre fiscalité est plus basse que celle des communes comparables, on le dit chaque année, et vous le reverrez également lorsque l'on présentera le budget prévisionnel, nous savons que nos concitoyens subissent déjà l'impact de l'inflation. Même si cela s'améliore un peu, cela reste quand même préoccupant. Augmenter les impôts ne ferait qu'ajouter à leurs difficultés, mais ce choix implique une réflexion sur ce que nous sommes en mesure d'offrir comme service public. Nous devons nous poser les bonnes questions. Quels services devons-nous prioriser ? Assurément, comme depuis que nous sommes en responsabilité, être toujours à côté des plus fragiles.

Je prends l'exemple de la tarification sociale, de toutes les activités, ou encore : œuvrer en faveur de l'adaptation climatique, la rénovation thermique des bâtiments. Deuxième question, où pouvons-nous optimiser nos ressources ? C'est un travail de tous les jours avec les services et nos élus. Quels ajustements devons-nous accepter pour garantir l'essentiel ? Je rappelle les intérêts particuliers, en tout cas, l'intérêt général n'est pas la somme des intérêts particuliers.

- Agir plutôt que de subir, une maîtrise stricte des dépenses : nous examinons chaque dépense, poste par poste, service par service, pas de gaieté de cœur, mais avec raison.

Nous devons nous adapter, anticiper et prendre toutes les décisions qui s'imposent. Cela passe notamment par un effort sur la masse salariale. Chaque départ volontaire d'un agent titulaire fait l'objet d'une analyse approfondie, avant tout remplacement. Peut-on nous organiser autrement ? Mutualiser ? Faire évoluer les missions ? Les postes contractuels, quant à eux, sont réévalués au regard des priorités municipales. Nous devons concilier efficacité et sobriété, en conservant un haut niveau de service, malgré des moyens contraints. Je tiens d'ailleurs à saluer l'engagement et l'adaptabilité des services municipaux, qui savent toujours trouver des solutions, malgré un cadre budgétaire tendu.

- Pas d'endettement supplémentaire pour préserver l'avenir : nous faisons également le choix de ne pas aggraver notre dette.

S'endetter aujourd'hui serait aggraver et limiter nos capacités d'action pour demain. Nous privilégions une gestion responsable qui garantit la stabilité financière de notre Commune.

- Investir avec discernement : quand une ville investit pour les besoins des habitants, elle le fait, évidemment, en toute conscience et en toute responsabilité.

Nous poursuivons notre politique active de cession foncière. On en parlera tout à l'heure dans les délibérations suivantes. Nous investissons pour l'intérêt général, c'est-à-dire les écoles, les bâtiments publics, les infrastructures sportives et culturelles. Cette liste n'est pas exhaustive. Je le répète sans cesse, un euro dépensé doit être un euro utile. Bien souvent, on nous dit qu'il n'y en a pas assez, qu'il faudrait faire toujours plus, alors qu'on le fait vraiment avec ce que nous avons et au mieux de ce que nous pouvons. Cette année, pour les raisons évoquées précédemment, notre capacité d'investissement sera limitée. Aussi, notre capacité d'investissement sera concentrée sur l'essentiel, à la fois la poursuite des engagements précédents, car les difficultés financières nous amènent quelquefois à réaliser les investissements sur plusieurs années. Ce sont des choix qui nous amènent à construire un budget de raison. Notre situation impose des décisions courageuses. Nous devons optimiser, rationaliser et parfois renoncer, mais nous le faisons avec responsabilité, en conservant comme valeur l'intérêt général et la pérennité de nos services publics. Agir plutôt que subir, c'est notre dynamique. C'est la seule voie possible, pour continuer à offrir à nos concitoyens une Commune bien gérée et tournée vers l'avenir. Voilà, M. le Maire. Merci.

M. le Maire : Merci, M. Christophe LEGROIS. Est-ce qu'il y a des souhaits d'intervention.

Nathalie BAUCHART : Il y a encore des éléments du ROB ou bien on peut intervenir maintenant ?

M. le Maire : Je pense que Christophe LEGROIS vient de vous l'expliquer en détail. Je donne maintenant la parole.

Nathalie BAUCHART : Je vous remercie, M. le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, le rapport d'orientation est un exercice essentiel de transparence et de démocratie locale. Il permet à chaque élu, mais aussi à chaque citoyen, de comprendre les priorités politiques de la Municipalité et l'utilisation de l'argent public, c'est-à-dire de l'argent des impôts des Français et, en l'occurrence aujourd'hui, des Bailleulois. Or, le document qui nous est présenté aujourd'hui soulève de nombreuses interrogations, tant sur le fond que sur la forme.

Dès la première lecture, un point saute aux yeux. Les dépenses de fonctionnement excèdent les recettes. Cela signifie que le budget 2025 ne sera pas à l'équilibre, ce qui est pourtant une obligation légale pour une collectivité locale. Ce déséquilibre s'explique peut-être, ou plus du moins en partie, par une augmentation significative des effectifs municipaux : passer de 199 agents en 2017 à 244 en 2025, soit 45 agents supplémentaires. Cette situation s'interroge, car elle concerne exclusivement les agents de catégorie C, c'est-à-dire les agents les moins qualifiés, tandis que le nombre d'agents de catégorie A diminue. Où sont donc les promotions internes ? Où est la valorisation des compétences ? Ce recrutement massif soulève une question simple : pour quels services rendus aux Bailleulois ?

Sur le terrain, les constats sont nombreux. Les rues ne sont pas plus propres, les cimetières restent mal entretenus, et les bâtiments publics sont dégradés, selon vos propres mots, M. le Maire. Dans le même temps, plusieurs événements municipaux ont été supprimés ou réduits, par exemple, le trail Monts de Flandres, la course de Gand-Wevelgem, et même le marché de Noël, désormais limité à un simple week-end. Je vous pose la question, M. le Maire, où vont nos moyens humains et financiers ? Outre les 45 agents supplémentaires, s'ajoute le versement d'indemnités à l'ensemble des élus de la majorité. Rappelons que dans les mandats précédents, la plupart des élus étaient bénévoles. C'est un choix politique, certes, mais il pèse sur les finances dans un contexte déjà très contraint.

Autre point inquiétant, votre présentation budgétaire ne respecte, selon nous, pas les normes obligatoires :

- aucune répartition par nature et par fonction des dépenses :
- aucune ventilation par secteur : sécurité, jeunesse, etc. ;
- aucune indication sur la pyramide des âges, ni sur le nombre d'agents titulaires ou contractuels, à temps plein ou à temps partiel. Pourtant, ce sont des informations légalement obligatoires, en somme, un rapport imprécis, qui empêche tout véritable débat éclairé sur les orientations de notre Commune.

Par ailleurs, le rapport ne précise pas la capacité de désendettement de la Commune, pourtant un indicateur fondamental. Ce que l'on voit, c'est une épargne brute déjà négative de - 458 000 euros, et une épargne nette de - 759 000 euros, une fois les intérêts de la dette pris en compte. Dans une Commune où l'effort fiscal est déjà élevé, cela compromet sérieusement les capacités d'investissement pour l'avenir. De plus, aucun plan pluriannuel d'investissement n'est présenté, aucune vision pour les écoles, la santé, l'agriculture, la sécurité, les services aux habitants ou encore la lutte contre la pollution, pourtant en nette augmentation. Comment peut-on envisager l'avenir sans de telles perspectives ? En 2020, vous promettiez la reconstruction complète du terrain de rugby, tribunes comprises, avec des subventions déjà obtenues. Cinq ans plus tard, rien n'est fait. La situation s'est même dégradée.

Le même constat vaut pour le terrain de football, l'ensemble du patrimoine communal et l'école Jan de Belle, où un concours d'architectes devait être lancé, comme cela avait été fait à Outtersteene.

Enfin, certaines données chiffrées du rapport posent question.

- À la page 20, vous annoncez une baisse de 25 % des charges financières, alors que les chiffres montrent une hausse.
- À la page 21, vous indiquez que seuls quatre emprunts subsistent en 2025 contre six en 2026, ce qui est de manière évidente illogique.

Conclusion, Monsieur le Maire, ce ROB 2025, qui devrait tracer un cap clair pour notre Commune, ressemble davantage à un document imprécis, sans ambition et sans perspective. C'est regrettable, car nos concitoyens attendent des réponses concrètes et des projets structurants pour améliorer leur quotidien. Nous tenons à nous positionner clairement : nous n'approuverons pas ce rapport. Nous espérons que les prochaines étapes budgétaires seront plus transparentes, plus rigoureuses et surtout porteuses d'une véritable vision pour Bailleul. Je vous remercie.

Conclusion, Monsieur le Maire, ce ROB 2025, qui devrait tracer un cap clair pour notre Commune, ressemble davantage à un document imprécis, sans ambition et sans perspective. C'est regrettable, car nos concitoyens attendent des réponses concrètes et des projets structurants pour améliorer leur quotidien. Nous tenons à nous positionner clairement : nous n'approuverons pas ce rapport. Nous espérons que les prochaines étapes budgétaires seront plus transparentes, plus rigoureuses et surtout porteuses d'une véritable vision pour Bailleul. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, Madame BAUCHART. Je vais passer la parole à Monsieur LEGROIS dans quelques instants. Je préciserais simplement qu'il ne s'agit pas d'approuver un rapport sur les orientations budgétaires, mais bien d'en prendre acte. C'est un premier élément. Ensuite, vous avez souhaité un débat éclairé. Bien évidemment, c'est ce que nous souhaitons collectivement lors de chacune des séances du Conseil municipal. C'est d'ailleurs ce que nous souhaitons également en amont du Conseil municipal, lorsque nous réunissons les commissions, de façon à échanger sur tous les sujets qui peuvent intéresser l'ensemble des élus municipaux. Sauf erreur de ma part, vous ne venez jamais en commission municipale, alors que c'est une source d'information qui pourrait vous être donnée, mais c'est un élément purement factuel. Puis, vous avez pris le risque de revenir sur la situation en 2020. Est-ce que vous voulez que je vous rappelle véritablement quelle était la situation de notre Commune en 2020 ? Est-ce que vous voulez que je vous donne un chiffre ? Il est de 1 644 000 euros, avec près de 700 000 euros de factures impayées. Est-ce que vous voulez que je vous rappelle le passif qui était celui de la Ville de Bailleul en 2020 ? Voilà les raisons pour lesquelles nous avons dû différer les travaux qui étaient prévus sur le terrain de rugby notamment, parce que le passif avait conduit au vote d'un budget en déséquilibre en juillet 2020. Rappelez-vous la saisine de la Chambre régionale des comptes, avec un rapport qui avait été produit et qui était particulièrement cinglant sur la gestion budgétaire de la Ville sur la période 2014-2020.

Naturellement, je ne serais pas revenu sur ces rappels, mais comme vous m'en donnez l'opportunité, je trouvais important de bien restituer la situation qui était celle de notre Commune en 2020. Je vais passer maintenant la parole à Christophe LEGROIS pour vous apporter des éléments de réponse.

Christophe LEGROIS : Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, je vous ai accueillie à bras ouverts lors de la commission de préparation. C'est là où on discute finalement et c'est là où on explique les choses. Néanmoins, vous parlez des dépenses qui sont en déséquilibre par rapport aux recettes. Il me semble que je vous l'ai expliqué dans mes propos. Vous n'avez peut-être pas écouté, mais en l'occurrence, nous n'avons pas tous les éléments financiers. Bien sûr que nous présenterons un budget à l'équilibre. C'est une obligation. Cela sera fait lorsque l'on présentera le budget prévisionnel lors de la prochaine séance. Néanmoins, là, nous sommes dans des perspectives. En l'occurrence, effectivement, c'est en déséquilibre à l'heure actuelle, à l'heure où je vous parle.

Des rues plus propres : cela fera plaisir à nos agents, parce que nos agents se démènent tous les jours pour nettoyer nos rues. Vous voulez que je vous dise les incivilités liées aux dépôts des ordures par nos concitoyens, certains concitoyens... ? Cela représente 50 000 euros. Ce sont des heures supplémentaires que nous payons à nos agents pour nettoyer la ville. Donc, vous pouvez dire que la ville est sale, très bien, il me semble que c'est faux. La ville est propre, en tout cas, les agents y veillent. Ils noteront bien que vous leur dites que la ville est sale, cela leur fera plaisir.

Gand-Wevelgem, c'est une anecdote. En tout cas, je veux bien revenir dessus parce que je connais bien le sujet du vélo. Ils sont venus la première année vers nous et ne sont plus revenus vers nous parce qu'ils nous demandaient un impact financier pour la Ville. C'est-à-dire que nous devions mettre à disposition des agents de la sécurité, etc. Donc, nous avons refusé la première année et ensuite, ils ne sont plus revenus vers nous, mais c'est une anecdote.

Aucune vision pour la sécurité, l'école, etc. : je vous donnerai mes notes, mais je pense que je l'ai dit tout à l'heure. Je l'ai dit tout à fait simplement et clairement. On a effectivement une belle vision pour nos écoles, nos infrastructures et la sécurité.

Le terrain de rugby, j'en terminerai par-là : c'est quand même un projet qui était avant notre arrivée aux responsabilités. Il me semble, puisque vous connaissez bien les finances, qu'il y avait un fonds de concours à l'époque de 50 000 euros, qui était octroyé à la Ville de Bailleul et initié par l'ancienne mandature. Il n'a jamais été réclamé pour faire évoluer les choses. Voilà où on en est sur ce sujet du terrain de rugby, mais on y travaille, rassurez-vous. C'est un sujet d'ampleur. On y travaille. En l'occurrence, aujourd'hui, nous ne pouvons pas faire avec l'argent que nous n'avons pas. Il faut aussi trouver des partenaires. Il n'y a pas que l'argent public qui compte. Les partenaires privés peuvent aussi être sollicités. J'en terminerai avec ces propos.

M. le Maire : Merci. J'ajoute aussi que, par rapport à la propreté sur l'espace public, je vous inviterai à prendre connaissance du rapport formulé par le jury de Villes et Villages Fleuris qui était passé il y a un peu moins de deux ans pour expertiser la qualité de l'embellissement de notre cadre de vie. La propreté des rues fait partie des critères d'appréciation. Le jury, qui est quand même un jury indépendant, avait reconnu que la ville de Bailleul était une ville très propre. J'ai tendance à croire ce que des jurys indépendants peuvent formuler comme appréciation de la qualité de l'espace public de la ville de Bailleul.

J'ajoute aussi, et nous pourrions à nouveau l'évoquer, lorsque nous adopterons le budget primitif lors de la séance du 1^{er} avril, c'est qu'au-delà de la position de politique politicienne que vous pouvez adopter et que je respecte parfaitement, vous avez le droit évidemment de ne pas avoir la même approche que nous sur la construction budgétaire dans un contexte qui est évidemment très contraint.

Je vais juste vous donner deux chiffres que vous auriez pu d'ailleurs calculer si vous aviez regardé avec attention ce point dans le rapport sur les orientations budgétaires. Le premier chiffre, c'est + 94 000 euros, cela correspond à l'augmentation des recettes prévisionnelles en 2025, toutes choses égales par ailleurs. On ne touche à rien et on aurait 94 000 euros de plus liés essentiellement aux produits fiscaux.

Je vais maintenant parler des dépenses prévisionnelles. Le chiffre, je vous le donne : 1 240 000 euros. Ce montant-là correspond à l'augmentation des dépenses sans rien toucher à l'offre de service public, donc, sans aucun ajout de nouvelles offres de service public. Toutes choses égales par ailleurs, les dépenses augmentent de 1 240 000 euros avec les différentes dispositions prises au niveau national que le premier adjoint a rappelées tout à l'heure.

Je pense notamment aux cotisations à la CNRACL. Je pense évidemment au glissement vieillesse-technicité qui s'applique à tous nos agents. Je veux également évoquer l'augmentation du taux de cotisation URSSAF. Je veux également évoquer l'impact de ces mesures non seulement sur le budget principal de la Ville et sur les dépenses de personnel du budget de la Ville, mais également sur les budgets annexes. Si vous maîtrisez la construction budgétaire, vous devez savoir que le budget principal de la Ville verse des subventions d'équilibre à ses budgets annexes, c'est-à-dire le budget du CCAS, le budget du service d'aide et d'accompagnement à domicile, le budget de l'espace partage Joséphine Baker et le budget du cinéma Le Flandria. Et donc, évidemment, vous avez également des agents qui sont employés dans ces autres structures. Toutes les mesures dont je viens de parler qui impactent directement le budget principal de la Ville, elles vont également impacter le niveau de subvention d'équilibre, puisque le niveau des dépenses de personnel va également augmenter dans les budgets annexes. Vous avez dans ces 1 240 000 euros l'augmentation des dépenses en ne touchant à rien. Donc, si vous faites la différence entre 1 240 000 euros de dépenses supplémentaires et 94 000 euros de recettes supplémentaires, il vous reste 1 146 000 euros à trouver pour équilibrer votre budget. Oui, nous allons continuer à faire tous les efforts pour présenter un budget équilibré, parce que je vous rappelle que c'est une obligation du Code général des collectivités territoriales, peut-être que certains de mes prédécesseurs ont eu parfois tendance à s'affranchir de cela. Ce que je peux vous dire, c'est que le budget que nous vous présenterons, il sera sincère et que toutes les écritures qui y figureront seront sincères et que nous l'équilibrerons avec toutes les ressources dont nous disposons, en faisant des efforts, évidemment, sur le fonctionnement de la Ville, en faisant des choix courageux, parce qu'aujourd'hui, ces choix s'imposent à nous. C'est véritablement un budget de raison que nous porterons avec la responsabilité et le sérieux qui nous caractérisent depuis 2020. Voilà, Mme BAUCHART, les éléments de réponse que je pouvais vous apporter. Je vais maintenant passer la parole à Mathilde CHARPENTIER au nom du groupe Bailleuloise, Bailleulois.

Mathilde CHARPENTIER : Merci, Monsieur le Maire. Je ne vais pas revenir sur les propos qui viennent d'être tenus par vous, Monsieur le Maire, et par Monsieur le premier adjoint, ni sur la situation financière complexe à laquelle Bailleul, comme tant d'autres communes, doit faire face, essentiellement liée à des décisions prises au niveau national et qui nous échappent. Je préfère insister ce soir sur la volonté constante et sur la détermination que nous avons depuis le début du mandat à présenter des budgets maîtrisés, même si la difficulté de cette équation budgétaire est persistante.

La majorité municipale a mené des efforts drastiques depuis cinq ans, avec sérieux et transparence.

Malheureusement, le contexte économique nous contraint encore fortement cette année, et nous venons de le rappeler, et nous sommes obligés de différer certains projets. Comme Monsieur le Maire le dit souvent, nous agissons avec responsabilité et nous ne dépensons pas l'argent que nous n'avons pas. On l'a dit plusieurs fois, je crois. Pourtant, nous avons décidé de maintenir un haut niveau de service public. C'est un choix que nous assumons pleinement, et nous continuerons de maintenir ce cap avec des choix clairs et responsables. Nos orientations budgétaires reposent sur trois axes forts :

- ne pas augmenter la fiscalité, qui aurait pourtant résolu peut-être des déficits budgétaires. Nous nous y sommes engagés car nous savons que nos concitoyens font déjà face à des difficultés du quotidien ;
- une maîtrise stricte des dépenses. Chaque euro dépensé doit être utilisé avec discernement ;
- pas d'endettement supplémentaire. Il est de notre responsabilité de préserver l'avenir en évitant de faire peser une charge trop lourde sur le fonctionnement de la collectivité.

Ces choix impliquent des décisions courageuses. Nous devons optimiser, rationaliser, différer et parfois renoncer, mais nous le faisons avec responsabilité en gardant toujours en ligne de mire l'intérêt général et la pérennité de nos services publics.

Pour conclure, je souhaiterais rappeler les propos de notre président de groupe, Pierre GRANDGENEVRE, qui insistait l'an dernier sur nos priorités. Elles étaient et demeurent les mêmes : la solidarité et la transition écologique. C'est avec cette vision et cette responsabilité que nous construisons ensemble l'avenir de Bailleul. Je vous remercie.

M. le Maire : Merci, Mme Mathilde CHARPENTIER, pour ces propos clairs qui reprennent la vision portée par la majorité municipale. Voilà, le débat autour des orientations budgétaires a eu lieu. Je vous propose de prendre acte de ce débat à travers le vote que je vais vous soumettre. Qui vote pour ? Qui vote contre. Il s'agit juste de prendre acte. Cela ne veut pas dire que vous validez ce qu'il y a dedans. C'est juste de prendre acte que le débat a eu lieu. Si vous votez contre, je prends acte. Bien sûr. C'est ce que je viens de vous dire, de prendre acte que le débat a bien eu lieu. Si vous votez contre, votre vote sera enregistré, Mme BAUCHART. Pas de problème. Je vous remercie.

Vote :

Pour : 29

Contre : 1

Abstentions : 0

PRIS ACTE A LA MAJORITE

Conformément aux termes des articles L2312-1 et L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être présenté au Conseil Municipal dans un délai de 10 semaines maximum précédant l'examen du budget, un rapport dont le contenu, les modalités de publication et de transmission sont prévues par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 pris en application de la Loi NOTRe du 7 Août 2015.

Ce rapport doit permettre d'éclairer le débat en Conseil Municipal sur :

- Les orientations budgétaires : les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes en fonctionnement et en investissement, tenant compte des hypothèses d'évolution retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, des évolutions relatives aux relations financières entre la communes et l'Établissement Public de coopération Intercommunales (EPCI) dont elle est membre ;
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision de recettes et de dépenses ;
- La structure de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

En outre pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, retraçant l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire de la ville pour l'exercice 2025 est annexé à la présente délibération.

La Commission « Proximité, Citoyenneté et Ressources » a pris acte du rapport lors de sa réunion du 06 mars 2025.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 et l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel s'est tenu celui-ci ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'un des membres du Conseil municipal par délégation à signer tout document relatif à cette délibération.

25/002 - Égalité femmes-hommes – Rapport 2024

M. le Maire : Nous passons à la délibération numéro 2 sur le rapport concernant l'égalité femmes-hommes pour l'année 2024. Je passe la parole à Céline Thibaut.

Céline THIBAUT : Merci, M. le Maire. La Ville de Bailleul, qui comptait au dernier recensement 14 960 habitants, n'est pas tenue, contrairement aux communes de plus de 20 000 habitants, d'établir et de présenter en séance du Conseil municipal un rapport d'avancement sur l'égalité entre les femmes et les hommes, au sein du Conseil et au sein des services municipaux. Malgré cela, le principe fondamental de l'égalité entre les femmes et les hommes, comptant parmi les principes que souhaite promouvoir partout et toujours la Municipalité dans toutes ses politiques et toutes ses actions, il est donc apparu cohérent de vous présenter ce rapport, comme chaque année. Ce rapport permet de suivre l'évolution de la politique et des mesures qui sont engagées au sein de l'administration publique, et témoigne aussi de la volonté de la Ville de Bailleul :

- de défendre, de promouvoir, de faire respecter le droit fondamental qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes,
- de veiller, dans l'ensemble de ses politiques publiques, à rechercher l'égalité,

- de défendre les droits des femmes et de lutter contre les discriminations,
- de chercher à être exemplaire en interne comme en externe.

Donc, ce que je vous propose, ce n'est pas de vous lire le rapport en détail, parce que vous l'avez eu, mais de vous donner quelques éléments clés, vous trouverez dans le rapport les données nationales. Pour Bailleul, quelques chiffres importants :

- la Ville comptait 322 agents permanents et non permanents au 31 décembre 2023, et les femmes représentent 68 % de l'effectif, soit un taux plus élevé qu'au niveau national, où les femmes représentent 61 %.
- Par catégorie, on observe que les femmes sont plus nombreuses dans toutes les catégories A, B et C et notamment dans les fonctions d'encadrement.

Ce qui est très important dans ce rapport, c'est de constater que le taux de féminisation a augmenté entre 2023 et 2024, avec une progression de six points. Il était de 62 % en 2023, et il atteint aujourd'hui 68 %e femmes dans l'administration, principalement dans les services d'éducation et les services d'aide à domicile. C'est donc un chiffre clé à retenir.

Autre information importante : au sein de la collectivité, comme dans beaucoup d'autres structures, les femmes sont davantage concernées par le temps partiel, les congés parentaux ainsi que les absences liées à la parentalité. Cela indique la persistance d'un partage traditionnel des tâches familiales entre les femmes et les hommes. Ce qui est également à souligner, c'est qu'en 2025, la Ville de Bailleul entend poursuivre cette politique volontariste en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, en concentrant ses efforts sur deux axes principaux : la rémunération et les parcours professionnels. Un travail de fond sera aussi mené sur l'organisation du temps, dans le but de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle. Je précise enfin que la commission « proximité, citoyenneté et ressources » a émis un avis favorable à cette délibération. Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2024.

M. le Maire : Merci, Céline Thibaut, bravo. C'est toujours un sujet très important que nous avons plaisir à présenter collectivement, alors même que, comme Céline Thibaut l'a rappelé, nous n'y sommes pas obligés. C'est une démarche volontariste que nous avons initiée depuis le début du mandat. Est-ce qu'il y a des questions ou des souhaits d'intervention sur cette délibération ? Non ? Je vous propose donc de prendre acte de la présentation du rapport sur l'égalité femmes-hommes pour l'année 2024. Qui vote pour ? Nous en prenons donc acte. Merci encore.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

PRIS ACTE A L'UNANIMITÉ.

La Ville de Bailleul, qui comptait au dernier recensement 14 960 habitants, n'est pas tenue, contrairement aux communes de plus de 20 000 habitants, d'établir et de présenter en séance du Conseil municipal, un rapport annuel sur l'avancement de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des services municipaux.

Le principe fondamental de l'égalité entre les femmes et les hommes comptant parmi les principes que souhaite promouvoir partout et toujours la municipalité, dans toutes ses politiques et toutes ses actions, il est apparu cohérent de nous soumettre aux prescriptions de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Le présent rapport témoigne donc de la volonté de la Ville de Bailleul de défendre, promouvoir et faire respecter le droit fondamental qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes, de veiller dans l'ensemble de ses politiques publiques à rechercher égalité, défense des droits des femmes et lutte contre les discriminations, de chercher à être exemplaire en interne comme en externe. Il est aussi le garant d'une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes, avec la prise en compte de cette dimension à tous les niveaux des politiques, programmes et projets.

Vu la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-1-2 et D2311-16 portant dispositions pour les collectivités en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

La Commission « Proximité, Citoyenneté et Ressources » a émis un avis favorable à la présente délibération lors de sa réunion du 06 mars 2025.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2024, tel que joint en annexe.

25/005 - Voirie - Dénomination d'une nouvelle voie - Féminisation de l'espace public

M. le Maire : Je vous propose de passer à la délibération numéro 5, qui concerne la dénomination d'une nouvelle voie. Vous le savez, depuis le début du mandat, nous avons lancé une politique très importante en matière de féminisation de l'espace public. Cela me permet aussi, sous la forme d'un clin d'œil, de corriger une légère approximation qui a été évoquée, lors de Mardi gras au matin, dans le salon situé non loin d'ici. Il a alors été dit qu'une seule voie avait reçu un nom féminin en début de mandat, sans suite. Or, concrètement, une voie avait été dénommée avec un nom féminin en 2021, et trois autres, en 2023. Je les rappelle : le chemin Jeanne Devos, le chemin Madeleine Béat et l'allée Matilda. Personne, bien entendu, ne tiendra rigueur à l'auteur de ce beau discours. Aujourd'hui, je souhaite vous proposer une nouvelle dénomination, pour une allée en cours de création à Outtersteene, à l'entrée de la commune, sur l'ancien site de la ferme Bouquet, du nom de son ancien propriétaire, où un projet immobilier de 22 maisons semi-mitoyennes est en cours.

Nous proposons de dénommer cette voie allée Alice Gordon Elliott, du nom d'une sœur australienne qui exerçait les fonctions d'infirmière, et qui fut mandatée sur ce site pour soigner les blessés et les malades pendant la Première Guerre mondiale, notamment en août 1917. Elle était alors responsable du poste d'évacuation sanitaire installé à Outtersteene. Il nous a semblé, en lien avec le cercle d'histoire et d'archéologie de Bailleul, tout à fait naturel de lui rendre hommage à travers cette dénomination de l'espace public. Donc, je vous propose de nommer cette voie allée Alice Gordon Elliott. Y a-t-il des remarques ou des questions ? Non ? Je vous propose alors de passer au vote sur cette cinquième dénomination de voie au nom d'une femme. Qui vote pour ? Merci. Elle est donc adoptée à l'unanimité.

Vote :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dans le cadre de l'opération immobilière portée par la Société KHOR Immo pour la construction de 22 logements au hameau d'Outtersteene, courant du premier semestre 2025, la Ville de Bailleul doit procéder à la dénomination de la nouvelle voie créée, dont l'accès unique se fera par la Route de la Belle Croix.

Considérant l'ambition municipale de promouvoir le principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses actions et politiques publiques, la municipalité s'est engagée à corriger la sous-représentation des femmes dans l'espace public, en attribuant prioritairement le nom de personnalités féminines aux nouvelles voiries qu'il conviendrait de créer.

L'occasion se présente aujourd'hui de transformer les paroles en actes.

Monsieur le Maire a consulté le Cercle d'Histoire et d'Archéologie de Bailleul afin qu'il puisse proposer des noms de personnalités féminines ayant marqué, à un degré ou un autre, l'histoire du Hameau d'Outtersteene afin d'honorer la voirie de leur nom. Les membres du CHAB ont suggéré le nom d'une infirmière australienne, ayant œuvré dans l'hôpital provisoire d'Outtersteene durant la Grande guerre.

La Commission « Ecologie, Culture et Cadre de vie » a émis un avis favorable lors de sa réunion du 05 mars 2025.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **DENOMMER** l'unique voie de l'opération immobilière de 22 logements : « Allée Alice Gordon Elliott ».

VOTE GROUPE POUR LES DELIBERATIONS SUIVANTES : 25/003 – 25/004

25/003 - Stratégie foncière – Cession 4708, route de la Belle Croix à BAILLEUL, cadastrées ZK n°35, A n°1062 et A n°1063.

M. le Maire : Nous en avons fini avec la présentation des délibérations qui font l'objet d'un débat public. Je vous présente rapidement l'objet des délibérations que nous allons voter de façon groupée, dans quelques instants.

La délibération numéro 3 porte sur la cession d'une propriété municipale, route de la Belle Croix à Bailleul, à Outtersteene, plus précisément, avec un beau projet porté par la Brasserie Bellenaert de développement économique et touristique. C'est un projet avec une entreprise bailleuloise que nous sommes fiers de pouvoir accompagner indirectement avec la cession de ce foncier. L'objet de cette délibération consiste à acter la cession de cette propriété, sachant que nous avons procédé, lors de la dernière séance du Conseil municipal, à la désaffectation et au déclassement du domaine public de cette propriété.

Vote groupé :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Conformément à ses engagements, la Ville de Bailleul s'est engagée dans une politique active d'optimisation de son patrimoine foncier et immobilier. C'est la raison pour laquelle la Ville a engagé plusieurs cessions de biens qui ne présentaient plus d'utilité en matière de service public.

Dans le cadre de cette démarche, la commune a souhaité mettre en vente les parcelles suivantes:

- ZK n°35 pour une contenance de 1ha 23a 80ca en zone A au PLUIH (zone agricole concernée par la prescription : « patrimoine paysager à protéger – prairie »)
- A n°1062 pour une contenance de 14a 27ca et A 1063 pour une contenance de 1a 05ca, toutes deux reprises en zone UR au PLUIH (zone de renouvellement urbain)

Les fondateurs de la brasserie Bellenaert porte un projet économique ambitieux composé d'un site de production brassicole artisanal assortie d'une houblonnière, d'un gîte, d'un estaminet et d'une salle de séminaire sur les parcelles précitées.

Le bien a fait l'objet d'une estimation de la division des domaines de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), rendue dans son avis en date du 20 décembre 2024 avec une valeur vénale du bien estimée à 225 000€ (vingt-cinq mille euros) assortis d'une marge d'appréciation de 15%, hors droits et charges.

CONSIDÉRANT l'avis de la division des Domaines de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) en date du 20 décembre 2024,

CONSIDÉRANT la délibération n°24/086 du Conseil Municipal de Bailleul en date du 16 décembre 2024, approuvant la désaffectation et le déclassement du domaine public des parcelles ZK n°35, A n°1062 et n°1063 et des bâtiments qui y sont érigés, et ce dans le cadre d'un projet de cession,

La Commission « Ecologie, Culture et Cadre de vie » a émis un avis favorable lors de sa réunion du 05 mars 2025.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **Désigner**, les porteurs du projet Bellenaert comme tiers acquéreurs des parcelles précitées

- **Fixer** le prix de vente à hauteur de 258 750 €, correspondant à l'évaluation des Domaines augmentée de la marge d'appréciation de 15%
- **Préciser** que les frais d'acquisition seront à la charge exclusive des acquéreurs
- **Autoriser Monsieur le Maire**, ou son représentant, à signer la promesse unilatérale de vente ou compromis de vente ainsi que l'acte authentique définitif, et toute pièce y afférent,

Maître Hendrick SEPIETER (SEPIETER & Associés – 247 bis rue de Lille à BAILLEUL) est le notaire en charge du dossier.

25/004 - Stratégie foncière – Désaffectation et déclassement d'un immeuble sis 20 rue Pasteur à Bailleul, cadastré AM n°537

M. le Maire : La délibération numéro 4 porte sur, de façon similaire, une nouvelle démarche de désaffectation et de déclassement du domaine public communal, de l'immeuble situé au 20 rue Pasteur, à gauche de l'entrée de l'école maternelle Pasteur et de l'école élémentaire Pasteur. L'idée est de, en prévision d'une prochaine cession, procéder, dans un premier temps, à la désaffectation et au déclassement du domaine public de ce bien. Voilà l'objet de la délibération numéro 4. Je mets donc aux voix les délibérations 3 et 4. Qui vote pour ? Elles sont donc adoptées à l'unanimité.

Vote groupé :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Conformément à ses engagements, la Ville de Bailleul s'est engagée dans une politique active d'optimisation de son patrimoine foncier et immobilier. C'est la raison pour laquelle la Ville a engagé plusieurs cessions de biens qui ne présentaient plus d'utilité en matière de service public. Cette stratégie suggère la sortie du domaine public des biens concernés par une éventuelle cession.

La Ville de Bailleul est propriétaire sur son territoire d'un immeuble situé 20 rue Pasteur, parcelle cadastrale AM 537. Cette parcelle appartient au domaine public communal. Le susdit terrain, inutilisé et inoccupé, n'est par conséquent ni affecté à l'usage direct du public, ni affecté à un service public. En ce sens, après avis des services municipaux, il convient de constater sa désaffectation. Dans le cadre du projet de cession de cette parcelle, il convient ensuite de procéder à son déclassement.

Vu les articles L2141-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;

La Commission « Ecologie, Culture et Cadre de vie » a émis un avis favorable lors de sa réunion du 05 mars 2025.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** la désaffectation et le déclassement du domaine public de la parcelle AM 537 située 20 rue Pasteur à BAILLEUL (59270) dans le cadre du projet de cession décrit ci-dessus.

Maître Hendrick SEPIETER (SEPIETER & Associés – 247 bis rue de Lille à BAILLEUL) est le notaire en charge du dossier.

M. le Maire : Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour est à présent épuisé. Je vous remercie pour votre attention tout au long de cette séance. Je vous souhaite une excellente soirée et vous donne rendez-vous pour notre prochaine réunion, qui se tiendra le 1^{er} avril prochain, ici même. Merci à toutes et à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19 h 35.

Le Secrétaire de séance



Florent VANDENABEELE

Le Maire



Antony GAUTIER

